



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2003

**Prise en charge par la Ville de Niort des matériaux utilisés pour la
construction d'un mur de clôture mitoyen**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL
Madame BILLY ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire, est excusée pour cette délibération ainsi que Monsieur LAMARQUE qui lui avait donné pouvoir.

Urbanisme & Affaires Immobilières**Prise en charge par la Ville de Niort des matériaux utilisés pour la construction d'un mur de clôture mitoyen**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Monsieur SAMPAÏO Henrique est propriétaire de l'immeuble sis 2 rue Jean Chardin, cadastré section BH n° 896, dont une partie du mur de clôture est mitoyen avec la Ville de Niort, propriétaire de l'immeuble sis 17 rue de la Gavacherie, cadastré section BH n° 465.

L'état de cette clôture, constituée de piquets en bois et d'un grillage, étant très dégradé, Monsieur SAMPAÏO, maçon de profession, a proposé d'assumer la construction d'un mur de clôture en parpaings d'une hauteur de 1,80 mètres. Le coût de la main d'œuvre et la location de la mini-pelle pour la réalisation des fondations correspondant environ à la moitié du montant total du coût de construction du mur mitoyen, je propose que la Ville de Niort prenne à sa charge la facture des matériaux de maçonnerie d'un montant de 325,85 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la prise en charge par la Ville de Niort de la facture des matériaux de maçonnerie d'un montant de 325,85 € TTC pour la construction du mur mitoyen à l'immeuble sis 17 rue de la Gavacherie, propriété de la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)